

INTEGRATION COMPTABILITE EXTERNE

Préambule

Permet l'intégration des écritures comptables provenant d'un autre dossier de Louma.

Permet l'intégration d'une comptabilité de film dans une comptabilité de société ou d'une comptabilité française dans une comptabilité anglo-saxonne.

Permet également de réaliser une consolidation de comptabilité de sociétés ou de films.

Au menu de Louma, cliquez sur « *Outils* » puis sur « *Intégration comptabilité externe* ».

Information importante

Les écritures du dossier d'origine, étant (par défaut) automatiquement pointées après avoir été intégrées dans le dossier de réception, ne seront plus modifiables.

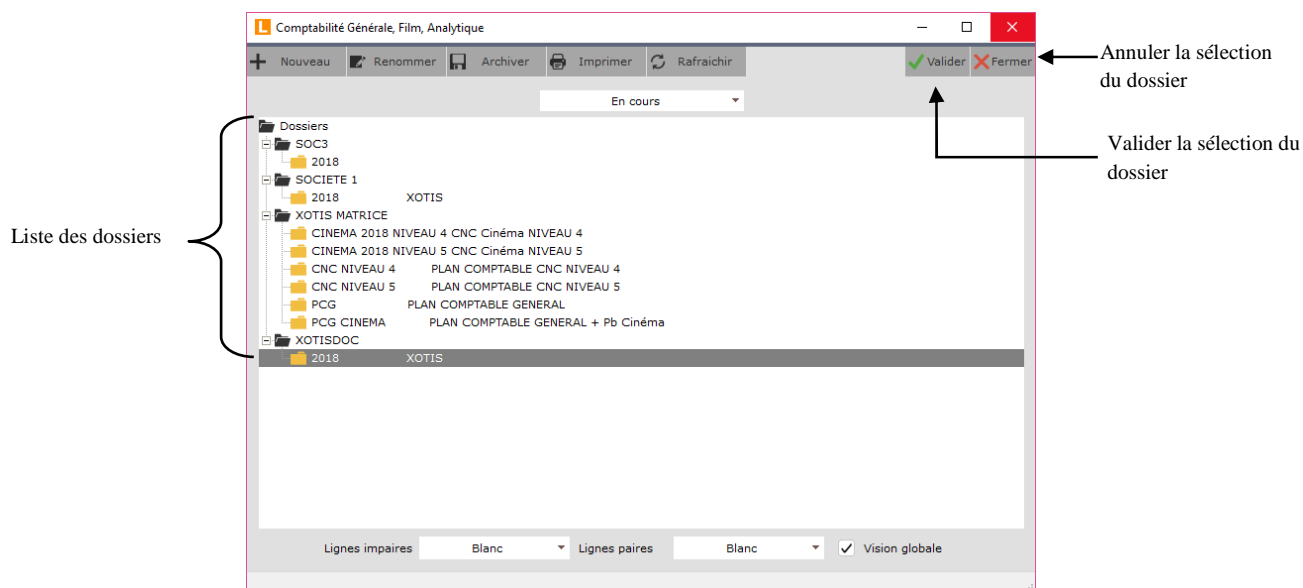
Il est impératif d'effectuer au préalable une sauvegarde du dossier à intégrer et du dossier de réception.

Principe

Avant de lancer le traitement de l'intégration comptabilité externe, assurez-vous :

- D'avoir renseigné l'imputation ou l'imputation 2 dans le plan comptable du dossier à intégrer,
- D'être sur le dossier qui va recevoir les écritures d'intégration.

Lors de l'accès au traitement, la fenêtre « *Sélection d'un dossier* » est automatiquement affichée, afin de permettre la sélection du dossier à intégrer.




Une fois que vous avez sélectionné votre dossier, cliquez sur le bouton .

Description de la fenêtre

The screenshot shows the 'XOTISDOC/2018/XOTIS' window. The main area is a table of settings for 'SOCIETE 1\2018'. The settings include: Dossier à intégrer (SOCIETE 1\2018), Date de début de période (calendar icon), Fin Période (calendar icon), Section à intégrer, Coefficient de conversion (1,000000, Multiplication), Compte d'arrondi (472000), Intégration des écritures (En Solde), Intégration des comptes soldés (Non), Conserver les dates des écritures (Non), Intégrer les à nouveaux (Non), Sélection du compte d'imputation (Imputation 1), Récupérer le compte CNC (Non), Analytique sur les compte de Tiers (Non), Intégrer les écritures déjà pointées (Non), Intégrer les écritures provisoires (Non), Intégrer l'échéancier (Non), Ne pas copier le paramétrage DAS2 (Non), Effacer le fichier avant d'intégrer (Non), Effacer la section à intégrer (Non), Impression des lignes d'intégration (Non), Pointage des écritures intégrées (Oui), and Libellé Balance d'intégration. On the right, there are options for 'Créer' (un seul chrono, Dans le journal: 98, Dans la section, Dans le poste, Zone Stat) and a 'Correspondance des Sections' table with columns 'Section Origine' and 'Section Destination'. Buttons 'Valider' and 'Fermer' are at the top right.

- (1) Chemin du dossier à intégrer.
- (2) Date de début de la période à intégrer.
- (3) Date de fin de la période à intégrer.
- (4) Option accessible uniquement si l'option « *Intégration des écritures* » vaut « *En détail* ».
Un seul chrono : Les écritures intégrées seront dans un seul chrono.
Un chrono / mois : Les écritures intégrées seront dans un chrono par mois.
Un chrono / journal et / mois : Les écritures intégrées seront dans un chrono par journal et par mois.
- (5) Journal dans lequel seront intégrées les écritures.
- (6) Permet d'intégrer une seule section (possible uniquement si les sections sont saisies sur tous les comptes y compris les comptes de tiers).
- (7) Permet d'attribuer une section ou un poste budgétaire ou une statistique spécifique aux écritures intégrées. Dans les 3 cas, tient compte de ce qui est paramétré dans l'option « *Analytique sur tiers* » et des comptes de tiers paramétrés pour l'intégration (exemple : si l'option « *Analytique sur les comptes de Tiers* » est à « *non* » et que rien n'est paramétré dans les comptes de tiers pour l'intégration, alors il n'y aura pas d'analytique sur les comptes 401 et 411 intégrés).
- (8) Permet d'indiquer un taux de conversion (à utiliser uniquement si les écritures du dossier à intégrer sont saisies dans une devise différente de celle du dossier de réception).
- (9) Précise l'opération qui sera pratiquée sur les montants à intégrer. Cette option est liée à l'option « *Coefficient de conversion* » et est à utiliser uniquement si les écritures du dossier à intégrer sont saisies dans une devise différente de celle du dossier de réception.
Multiplication : Les montants à intégrer seront multipliés par le coefficient de conversion.
Division : Les montants à intégrer seront divisés par le coefficient de conversion.
- (10) Compte qui recevra les arrondis en cas d'utilisation du coefficient de conversion (à utiliser uniquement si les écritures du dossier à intégrer sont saisies dans une devise différente de celle du dossier de réception).
- (11) Types d'intégration :
En détail : Permet d'intégrer toutes les écritures en détail.
En Solde : Permet d'intégrer les écritures en solde.
Avec le détail des répartitions : Permet d'intégrer les écritures avec le détail des répartitions analytiques.
En total débit et crédit : Permet d'intégrer les écritures avec un total au débit et un total au crédit.

- (12) Si l'option « *Intégration des écritures* » vaut « *En solde* » ou « *En total débit et crédit* », le bouton  permet d'indiquer les comptes (fourchettes de comptes) que l'on souhaite tout de même conserver en détail.
- (13) Permet ou non, d'intégrer les comptes soldés.
- (14) Permet ou non, de conserver les dates d'origine des écritures à intégrer (possible si l'option « *Intégration des écritures* » vaut « *En détail* » ou « *Avec le détail des répartitions* »).
- (15) Permet d'intégrer les écritures du journal des à nouveaux :

Oui :

Les écritures d'à nouveau seront intégrées.

Non :

Les écritures d'à nouveau ne seront pas intégrées.

Uniquement :

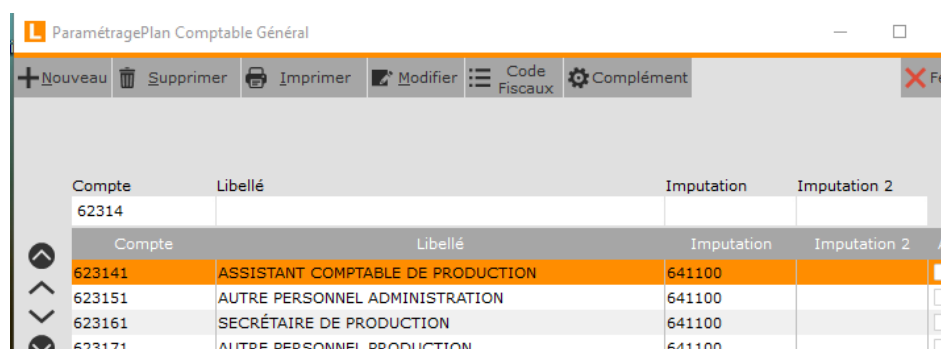
Seules les écritures d'à nouveau seront intégrées.

- (16) Sélectionne le compte d'imputation à récupérer (les imputations 1 et 2 sont à renseigner dans le plan comptable général du dossier à intégrer).

Imputation 1 :

Compte de substitution indiqué dans le compte où sont saisies les écritures (« *Paramétrage* » / « *Plan comptable général* » / Sélectionnez le compte / Rubrique « *Imputation 1* »). Permet d'intégrer les écritures du compte du dossier d'origine dans ce compte de substitution.

Exemple :



Compte	Libellé	Imputation	Imputation 2
62314			
623141	ASSISTANT COMPTABLE DE PRODUCTION	641100	
623151	AUTRE PERSONNEL ADMINISTRATION	641100	
623161	SECRÉTAIRE DE PRODUCTION	641100	
623171	AUTRE PERSONNEL PRODUCTION	641100	

Dans cet exemple, les écritures saisies dans les comptes 623140 seront intégrées dans le compte 641100.

Imputation 2 :

Compte de substitution indiqué dans le compte où sont saisies les écritures (« *Paramétrage* » / « *Plan comptable général* » / Sélectionnez le compte / Rubrique « *Imputation 2* »). Permet d'intégrer les écritures du compte du dossier d'origine dans ce compte de substitution

Exemple :



Compte	Libellé	Imputation	Imputation 2
62314			
623141	ASSISTANT COMPTABLE DE PRODUCTION		641200
623151	AUTRE PERSONNEL ADMINISTRATION		641220
623161	SECRÉTAIRE DE PRODUCTION		641220

Dans cet exemple, les écritures saisies dans les comptes 623140 seront intégrées dans le compte 641200.

Le compte lui-même :

Dans le dossier de réception, les écritures seront intégrées dans le même compte que celui utilisé dans le dossier d'origine.

- (17) Permet de récupérer le compte CNC :

Oui :

Les postes budgétaires du dossier de réception seront renseignés par le compte comptable du dossier à intégrer.

Non :

Les postes budgétaires du dossier de réception ne seront pas renseignés.

Tous mais sans le 6 :

Les postes budgétaires du dossier de réception seront renseignés par le compte comptable du dossier à intégrer, auquel on a retiré le 1^{er} caractère si celui-ci commence par 6.


Les comptes 6 mais sans le 6 :

Dans le dossier de réception, pour les écritures intégrées ayant un compte commençant par 6, les postes budgétaires seront renseignés par le compte comptable du dossier d'origine auquel on a retiré le 1^{er} caractère si celui-ci commence par 6.

Exemple : Le compte à intégrer 623140 deviendra, dans le dossier de réception, le poste budgétaire 23140.

Garder le poste budget.d'origine : Le poste budgétaire saisi dans l'écriture à intégrer est conservée à l'identique dans le dossier de réception.

Remplacer par Imputation 2 : Les postes budgétaires du dossier de réception seront renseignés par l'imputation 2 indiquée dans le compte saisi à l'origine (« **Paramétrage** » / « **Plan comptable général** » / Sélectionnez le compte / Rubrique « **Imputation 2** »).

- (18) Permet d'avoir ou non, de l'analytique sur les comptes de tiers.
- (19) Le bouton  permet de paramétrer les fourchettes de comptes de tiers qui lesquels le détail analytique sera conservé.
- (20) Permet d'établir une correspondance entre les sections d'origine à intégrer et les sections de réception (les écritures saisies dans les sections d'origine seront intégrées dans les sections de réception).
- (21) Permet de réintégrer les écritures qui ont déjà été intégrées.

Oui : Les écritures déjà intégrées seront réintégrées.

Non : Seules les écritures n'ayant jamais été intégrées seront intégrées.

- (22) Permet ou non, d'intégrer les écritures des journaux provisoires.
- (23) Permet ou non, d'intégrer les écritures de l'échéancier (option accessible uniquement si l'option « **Intégration des écritures** » est « **En détail** »).
- (24) Permet ou non, de ne pas récupérer le paramétrage DADS2 du dossier à intégrer (option accessible uniquement si l'option « **Intégration des écritures** » est « **En détail** »).
- (25) Avant intégration, permet d'effacer ou non, le contenu du dossier de réception.

Oui : Le contenu du dossier de réception sera effacé.

Non : Le contenu du dossier de réception sera conservé.

- (26) Avant intégration, permet d'effacer la section de réception.

Oui : Le contenu de la section de réception sera effacé.

Non : Le contenu de la section de réception sera conservé.

- (27) Permet ou non, d'imprimer un compte rendu des écritures intégrées.

- (28) Permet ou non, de pointer les écritures qui viennent d'être intégrées.

Oui : Les écritures intégrées seront pointées. Ces écritures ne seront pas reprises lors des autres intégrations de comptabilité externe sauf si vous mettez « **Oui** » à l'option « **Intégrer les écritures déjà pointées** ».

Dans le dossier d'origine, les écritures intégrées ne seront plus modifiables (y compris à l'aide du code Superviseur).

Non : Les écritures ne seront pas pointées. Lors d'une prochaine intégration (faite sur la même période), les écritures seront de nouveau intégrées.

- (29) Permet de mettre un libellé unique pour les écritures intégrées.

Trucs et astuces

Comment mettre à jour les imputations 1 et 2 ?

- Voir le document Louma « **Plan comptable général - Complément** ».